



N/ Réf. : DICT/MAD-RR/2018 – 1

Grenoble, le 27 novembre 2018

Objet : Charte de la Médiation

Madame, Monsieur,

Les litiges commerciaux, administratifs et sociaux peuvent avoir des conséquences importantes pour votre entreprise car leur règlement devant les tribunaux est souvent long et coûteux.

Encadrée par la loi, la médiation est un mode alternatif de règlement des conflits dont les résultats sont probants (jusqu'à 90 % d'accords trouvés dans certains types de conflit), rapides (3 mois en moyenne). Elle contribue ainsi à la pérennité de l'entreprise.

C'est pour ces raisons que la CCI de Grenoble et l'Ordre des Avocats de Grenoble ont créé, en janvier 2015, le Centre de Médiation de Grenoble (CMG), avec l'appui de la Cour d'Appel et du Tribunal Administratif.

Dans les faits, le CMG nomme, sur des médiations conventionnelles ou judiciaires, des médiateurs professionnels formés et déontologiquement soumis à un code qui leur impose confidentialité, respect des intérêts des parties, loyauté et impartialité.

En invitant les acteurs économiques à signer une Charte de la Médiation, nous souhaitons faire adhérer les entreprises à ce mode de règlement des conflits et proposons aux signataires de les accompagner par de l'information et des échanges auprès de leurs équipes.

Si vous adhérez à cette démarche qui peut s'inscrire dans une politique de responsabilité sociétale et être affichée comme une valeur forte de votre entreprise, nous vous invitons à retourner un exemplaire signé de la Charte au Centre de Médiation de Grenoble (CMG), CCI de Grenoble, 1 place André-Malraux, 38016 Grenoble Cedex.

Nous communiquerons largement sur les entreprises engagées dans cette démarche exemplaire dans nos différents supports et lors d'une cérémonie officielle de signature au premier trimestre 2019.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à cette occasion, nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le président de la CCI de Grenoble,
Jean Vaylet

Le bâtonnier,
David Roguet

PJ : Charte
Plaquette du CMG



CENTRE DE MEDIATION DE GRENOBLE

1 place André-Malraux - CS 90297 - 38016 GRENOBLE CEDEX 1

Contact : marie-anne.delaye@grenoble.cci.fr - Tel : 04 76 28 28 03